

BAREME D'HONORAIRES TRANSACTIONS

(Applicable à compter du 01 janvier 2022)

Montant de la transaction	Montant des honoraires TTC
Jusqu'à 50 000 €	4 500 €
De 50 001 € à 75 000 €	8 %
De 75 001 € à 100 000 €	8 %
De 100 001 € à 150 000 €	7 %
De 150 001 € à 200 000 €	6 %
De 200 001 € à 500 000 €	5 %
De 500 001 € à 750 000 €	4.5 %
De 750 001 € à 1 000 000 €	4 %
Supérieur à 1 000 000 €	4 %

Garages : 20 % du montant mais avec un minimum de : 2 000 € H.T.

Ces honoraires de transaction sont, soit à la charge du vendeur (mandat de vente), soit à la charge de l'acquéreur (mandat de recherche).

Les honoraires d'agence sont exigibles le jour de la signature de l'acte authentique.

Lorsqu'une estimation est réalisée sans intention de mise en vente, (ISF, Rachat de part, Donation, Succession), elle est payante :

- Estimation classique, simple : 208.33 € H.T. soit 250 € TTC
- Dans les cas plus complexes (division de propriété, ou plusieurs biens) : 100 € H.T par heure consacrée SOIT 120 € TTC